

Charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo des médiathèques du Val d'Amour

Le Val
d'Amour
Communauté
de communes

Version du 24-09-2020

Les médiathèques de Mont-sous-Vaudrey et de Port-Lesney / Bel Air mettent à disposition des usagers (**adhérent-e-s et non-adhérent-e-s**) un espace dédié aux jeux vidéo. Celui-ci est constitué d'une console (*Playstation 4* et *Nintendo Switch*) et de quatre ordinateurs de jeux.

Conditions d'accès

L'espace jeux vidéo est accessible à partir de 7 ans sur les horaires suivants, à des dates spécifiques, le **samedi** :

- de 13h à 16h à Mont-sous-Vaudrey ;
- de 14h à 17h à Port-Lesney / Bel Air.

Ces après-midi auront lieu deux fois par mois par roulement. Un mois à Mont-sous-Vaudrey, un mois à Port-Lesney / Bel Air.

Pour les moins de 7 ans, des animations spécifiques seront proposées ponctuellement.

L'approbation écrite de la charte d'utilisation (**accord des représentants légaux pour les mineurs**) ainsi que sa remise en main propre accompagné-e des représentants légaux sont indispensables.

Les jeux proposés sur ces tranches horaires ne dépasseront jamais le **PEGI 12***. L'autorisation des parents est demandée pour permettre aux enfants de moins de 12 ans de jouer à ces jeux.

Pour les jeux notés PEGI 16 et 18, des animations spécifiques les proposeront.

La Charte sera à signer de nouveau lors du renouvellement de l'adhésion à la médiathèque.

Réservation

La réservation d'un créneau est possible. Le-La joueur-se a le droit de réserver un seul créneau d'une heure et n'est pas autorisé-e à changer de console ou d'ordinateur durant ce dernier, sauf en cas de faible fréquentation de l'espace jeux vidéo.

La réservation est annulée en cas de retard de plus de 10 minutes.

Utilisation du service

En arrivant, le-la joueur-se déclare son identité auprès du-de la médiathécaire en charge de l'espace (**pour vérification de la signature de la charte**) et lui indique quel matériel il-elle souhaite utiliser.

Le jeu sur la console a été choisi pour le mois par le médiathécaire en charge. Les joueurs-ses ne sont pas autorisé-e-s à le changer.

Dans le cas d'un jeu multi-joueurs, chaque joueur devra s'inscrire de façon indicative et nominative.

Sur les ordinateurs, le-la joueur-se peut changer de jeu à partir du moment où il-elle le sélectionne dans la bibliothèque de jeux dématérialisés. Les quatre ordinateurs ne proposent pas tous les mêmes jeux.

- ⇒ Une paire d'ordinateurs partage la même bibliothèque de jeux PEGI 7 ou moins, et une autre des jeux PEGI 12 de la même manière.

Les sauvegardes sont bien entendu autorisées, mais les médiathécaires ne sont pas responsables de leur suppression ou modification.

Restrictions

Il est interdit d'installer ou de supprimer quelconques logiciels ou jeux sur les ordinateurs et consoles, ou de modifier leurs configurations. S'adresser au médiathécaire en cas de problème.

Le-La joueur-se se doit d'avoir une attitude modérée et respectueuse. Le médiathécaire a le droit de mettre fin à une session trop bruyante et/ou en cas d'attitude inappropriée.

En cas de détérioration du matériel, le-la joueur-se est tenu-e de remplacer le matériel à l'identique ou celui-ci sera facturé.

Nourriture et boissons sont interdites.

Le non-respect de ces conditions entraînera une exclusion temporaire ou définitive du service.

***PEGI :** « La classification d'un jeu confirme qu'il convient aux joueurs de plus d'un certain âge. En conséquence, un jeu PEGI 7 convient uniquement aux personnes âgées de sept ans et plus et un jeu PEGI 18 n'est adapté qu'aux adultes de dix-huit ans et plus. La signalétique PEGI considère l'adéquation de l'âge d'un jeu, pas le niveau de difficulté. »

***PEGI 12 :** « Des jeux vidéo montrant de la violence sous une forme plus graphique par rapport à des personnages imaginaires et/ou une violence non graphique envers des personnages à figure humaine entrent dans cette classe d'âge. Des insinuations à caractère sexuel ou des postures de type sexuelles peuvent être présentes, mais dans cette catégorie les grossièretés doivent rester légères. Les jeux d'argent tels qu'ils se déroulent normalement dans le monde réel, dans les casinos ou dans les salles de jeux de hasard, sont également autorisés (par exemple les jeux de cartes qui, dans le monde réel, seraient joués pour de l'argent).

Source et informations complémentaires : <https://pegi.info/fr>

Pour tous renseignements :

- cedric.deplanque@valdamour.com
- mediatheque@valdamour.com

Tél. Bel Air : 03 84 73 70 98

Tél. Mont-sous-Vaudrey : 03 84 80 01 44

À REMPLIR PAR LES ENFANTS/ADOS

Je soussigné(e),

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse

Déclare avoir pris connaissance de la Charte d'utilisation de l'Espace Jeux Vidéo des Médiathèques du Val d'Amour, l'accepte, et m'engage à la respecter.

À, le

Signature :

Je soussigné(e),

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse

Déclare avoir pris connaissance de la Charte d'utilisation de l'Espace Jeux Vidéo des Médiathèques du Val d'Amour, l'accepte, et m'engage à la respecter.

À, le

Signature :

À REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Autorisation parentale (à remplir pour les mineurs)

Représentant légal

Nom Prénom

Adresse

Téléphone

Autorise le(s) mineur(s) ci-dessus à utiliser l'Espace Jeux Vidéo des Médiathèques du Val d'Amour. (cochez si vous êtes d'accord)

Autorise l'enfant/les enfants de moins de 12 ans à jouer à des jeux PEGI 12. (cochez si vous êtes d'accord)

À, le

Signature :